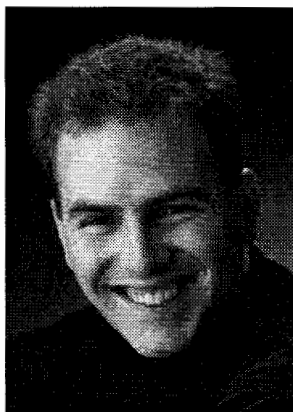

Pour la création d'une union monétaire panaméricaine

par Richard Marceau, député

Dans les référendums de 1995 et 1980, l'idée était de réaliser la souveraineté du Québec tout en conservant une union monétaire et économique avec le reste du Canada. Les développements récents en Europe, dont la naissance de l'euro, rend plus pertinente que jamais une discussion essentielle, non seulement au sein du mouvement souverainiste mais dans l'ensemble du Canada. Une des questions concerne l'avenir du dollar canadien au sein d'un éventuel accord de libre-échange couvrant les trois Amériques et, par conséquent, la pertinence d'en faire la devise d'un Québec souverain. Le présent article examine les avenues, tant en ce qui concerne l'adoption du dollar américain que la création d'une nouvelle devise panaméricaine.



Le 1^{er} janvier dernier, nous avons assisté à la naissance d'une nouvelle monnaie : l'euro. D'ici trois ans, des monnaies nationales qui revendiquent dans certains cas plusieurs siècles d'existence seront reléguées aux musées et aux collections privées. C'est un moment important de l'histoire du monde ! La naissance de l'euro consacrera celle d'une nouvelle monnaie de réserve, aux côtés du dollar américain et du yen japonais.

Avec la signature du traité de Maastricht, les pays de l'Union européenne se sont assurés de la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux sur l'ensemble de leur territoire. S'ajoute maintenant à cette

alliance économique un volet monétaire, de sorte qu'il n'y aura désormais qu'une devise et qu'un taux d'intérêt directeur en vigueur dans onze pays d'Europe. D'une part, ce changement majeur démontre à quel point le projet souverainiste proposé en 1995 s'inscrit dans la modernité ! Mais, d'autre part, il pose une question incontournable : le dollar canadien est-il voué à disparaître ?

Ce que nous enseigne la création de l'euro, c'est que l'intégration économique soulève, tôt ou tard, la question de l'intégration monétaire. En l'espace d'un demi-siècle, l'Europe est passée d'une guerre des plus sanglantes à un marché commun d'abord limité (Communauté européenne du charbon et de l'acier), puis à un marché commun plus général (traité de Rome), pour finalement déboucher sur une véritable union monétaire. Pourquoi ? Parce qu'il y a de nombreux avantages associés à l'utilisation d'une même monnaie lorsque les échanges économiques entre pays sont importants : réduction de l'incertitude et des coûts de transactions sur les devises, transparence accrue des prix, meilleure allocation des ressources, etc.

Certes, il existe des inconvénients à l'abandon des monnaies nationales. Une monnaie est d'abord et avant tout un outil de commerce et une réserve de valeur, mais aussi, elle peut jouer un rôle tampon lorsque notre économie subit des chocs différents de celles des pays voisins. D'ailleurs, il faut prévoir

Richard Marceau est député de Charlesbourg à la Chambre des Communes. Avocat, il est diplômé de l'Université Laval, de la University of Western Ontario et de l'École nationale d'administration (France).

une période d'adaptation à la nouvelle devise qui peut s'avérer relativement difficile. D'aucuns sont toujours anxieux face aux premiers pas de l'euro sur les marchés et vont attendre qu'il fasse ses preuves avant de lui faire confiance. Mais la décision de se convertir à l'euro signifie que les onze pays qui y ont adhéré ont jugé que ces inconvénients étaient inférieurs aux bénéfices que l'on associe à la nouvelle devise. Dans le cas contraire, l'euro n'aurait pas vu le jour.

La conséquence directe de l'arrivée de l'euro sur les marchés monétaires est la réduction du nombre de devises que l'on pourrait qualifier de « d'intermédiaires ». L'euro remplace les francs français, belge et luxembourgeois, les marks allemand et finlandais, la lire italienne, le schilling autrichien, la livre irlandaise, le florin néerlandais, la peseta espagnole et l'escudo portugais. À moyen terme, il est très probable que l'euro remplace aussi la livre anglaise, la drachme grecque et les couronnes suédoise et danoise. Cette tendance nous concerne directement et on ne peut plus concrètement : dorénavant, sur quelles devises les spéculateurs internationaux jeteront-ils leur dévolu pour gagner leur vie?

Il suffit de se rappeler les ravages de la crise financière asiatique, alors que tous se ruiaient sur le dollar américain en guise de valeur refuge, pour comprendre les impacts concrets de l'euro. Car, si le huard canadien fut malmené en 1998, la plupart des devises européennes l'ont été elles aussi, à divers degrés. Toutefois, il semble clair qu'en présence de l'euro, une nouvelle crise financière internationale (provenant, par exemple, du Brésil) n'aurait pas les mêmes répercussions en Europe. Malheureusement, une telle crise aurait sans doute les mêmes effets chez nous, peut-être même pires puisque ceux qui spéculent sur la hausse et la baisse des devises lors d'une tourmente financière ont maintenant perdu onze chevaux sur lesquels parier.

D'ici quinze ou vingt ans, quelles devises majeures restera-t-il, mis à part le dollar américain, l'euro, le yen japonais et peut-être le yuan chinois ?

Dans un tel contexte, pour nous protéger des effets pernecieux de la spéculation grandissante sur les devises, une taxe sur les transactions financières, c'est-à-dire « taxe Tobin », pourrait être proposée. Mais on ne peut faire l'économie d'analyser sérieusement les solutions de rechange qui s'offrent à nous afin d'éviter de devenir l'une des principales cibles des spéculateurs internationaux, comme par exemple, abandonner une devise nationale *de facto* marginalisée pour adopter une devise forte. Mais encore, laquelle choisir?

Le destin économique des Amériques est peut-être celui d'une devise commune du pôle nord au pôle sud au sein d'un

accord de libre-échange étendu et grandement bonifié. Un jour, il n'y aura peut-être qu'une seule devise sur la terre. En attendant que ces rêves deviennent réalité, il existe déjà, tout près de nous, une devise forte qui sert de refuge lorsque l'économie mondiale chavire : le dollar américain. Puisque la question de la fluctuation des devises se pose dans le cas d'un Québec souverain, elle s'avère tout aussi pertinente dans le cas du Canada. Voyons, quelques instants, ce que cela pourrait vouloir dire.

La masse monétaire canadienne totale est d'environ 600 milliards de dollars canadiens, soit près de 400 milliards de dollars américains. En comparaison, la masse monétaire américaine s'élève à près de 6 000 milliards de dollars américains, en hausse d'environ 10 % en 1998 par rapport à 1997. Compte tenu que la masse monétaire canadienne exprimée en dollars américains ne représente que 6 ou 7 % de la masse monétaire américaine, la « dolarisation » du Canada (c'est-à-dire la conversion vers le dollar américain de notre économie) représente, du point de vue américain, à peine quelques mois de croissance de leur masse monétaire.

En outre, il est intéressant de constater à quel point le fonctionnement de la nouvelle banque centrale européenne rappelle à certains égards celui de la Réserve fédérale américaine. Dans les deux cas, la banque centrale établit la politique monétaire commune en consultation avec un certain nombre de représentants de « banques régionales ». Aux États-Unis, il s'agit du Federal Open Market Committee (FOMC) qui est composé des gouverneurs de la banque centrale, du président de la Banque fédérale de réserve de New York et de quatre présidents des onze autres banques régionales (en alternance). Cette structure accorde donc une influence importante aux régions lors de l'élaboration de la politique monétaire nationale. Ainsi, un système où la Banque du Canada deviendrait une treizième banque régionale du réseau américain est fort concevable ; le Canada pourrait même tenter d'obtenir un siège permanent au sein du FOMC (comme celui accordé au président de la Banque fédérale de réserve de New York).

Certes, tout ceci n'est qu'hypothèses, du moins pour le moment. Mais déjà nous voyons plusieurs boucliers se lever, principalement au Canada. Le premier à remettre en question la pertinence d'une union monétaire nord-américaine est M. John Crow, gouverneur de la Banque du Canada de 1987 à 1994. Lors d'une conférence prononcée récemment à l'Université de Toronto, M. Crow a vanté les mérites d'une politique monétaire canadienne autonome qui consiste à maintenir une devise canadienne indépendante dans un régime de taux de change flottant. L'argument central de la thèse de Monsieur Crow repose sur la perte de flexibilité des politiques économiques pour le Canada si celui-ci abandonnait sa devise soit en fixant le taux de change par rapport à une autre devise, soit en adoptant le dollar américain.

Toutefois, lorsqu'on regarde l'évolution des taux d'escompte canadien et américain depuis 50 ans, force est de constater que l'indépendance de la politique monétaire canadienne n'est qu'une vue de l'esprit. Pour déterminer le taux d'escompte en vigueur au Canada de 1950 à 1986, le meilleur modèle économétrique consisterait à utiliser le taux alors en vigueur aux États-Unis et de le majorer de 1,1 % ! Et sous le règne de M. Crow, le taux d'escompte canadien en vigueur correspondait en moyenne à celui en vigueur aux États-Unis plus 3,6 %. Si la flexibilité à laquelle tient tant Monsieur Crow est celle qui permet à la Banque du Canada de nous imposer systématiquement des taux d'intérêts plus élevés qu'aux États-Unis, nul doute que les travailleurs québécois et canadiens qui subissent un taux de chômage deux fois plus élevé que leurs homologues américains ont une autre opinion !

Certes, on pourrait faire remarquer qu'en 1996 et en 1997, le taux d'escompte canadien fut inférieur au taux américain pour la première fois en 50 ans (1973 excepté). Cependant, les limites de cette supposée autonomie monétaire nous ont sauté aux yeux le 27 août dernier, alors que le huard plongeait à des profondeurs abyssales et que la Banque du Canada a dû intervenir en augmentant le taux d'escompte à 6 % (soit 1 % plus élevé qu'aux États-Unis) pour soutenir le dollar canadien afin de ramener la confiance. Depuis, la Banque du Canada a imité parfaitement les mouvements de la Réserve fédérale américaine, ce qui clôt, à mon avis, le débat sur l'indépendance réelle de la Banque du Canada face à son homologue du sud.

En ce qui concerne le Québec souverain, y aurait-il des avantages à adopter une nouvelle devise nord-américaine ou, à défaut, le dollar américain ? D'abord, la valeur des exportations du Québec aux États-Unis est aujourd'hui une fois et demie supérieure à celle de nos exportations dans le reste du Canada. S'il s'agit d'une simple question de réduire l'incertitude sur les coûts de transactions sur les devises, l'adoption du dollar américain par le Québec souverain semble être un choix des plus rationnels. En outre, on pourrait arguer qu'en éliminant la béquille que constitue une devise canadienne qui se dévalue tranquillement depuis trente ans, les entreprises québécoises seraient beaucoup plus fortement incitées à investir dans l'amélioration de leur productivité, ce qui, en soit, s'avérerait déjà très bénéfique.

Sur le plan purement politique, on sait que les fédéralistes aiment bien utiliser la menace qu'un éventuel Québec souverain n'aurait aucun contrôle sur la politique monétaire canadienne. Même si on peut se questionner sérieusement sur l'influence actuelle du Québec sur la gestion de la politique monétaire canadienne (la Banque du Canada agit en toute indépendance du pouvoir politique), si le Québec adopte le dollar américain, cette autre grande peur fédéraliste devient caduque. Au pire, le Québec aurait peu d'influence sur la politique monétaire américaine. Cependant, si le passé est garant de l'avenir, la politique monétaire américaine favorable

à l'emploi pourrait s'avérer plus avantageuse pour notre économie qu'une politique monétaire canadienne anti-inflationniste répondant aux prérogatives de l'Ontario. Au mieux, un Québec souverain pourrait faire partie du réseau de banques régionales de la Réserve fédérale et aurait ainsi la même influence sur la politique monétaire (nord-américaine que, par exemple, le Massachusetts, où se trouve la Banque fédérale de réserve de Boston)!

Évidemment, une telle transition ne se fera pas sans heurt. À l'instar de ce qui s'est produit en Europe, une telle décision implique au préalable une vaste et sérieuse réflexion collective sur ses coûts et ses avantages.

Conclusion

Depuis 1960, l'idée de la souveraineté du Québec a considérablement évolué. À l'époque du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN), le projet indépendantiste québécois, certainement inspiré par les grands changements survenant alors en Amérique latine, en Afrique et en Asie, visait l'émancipation du peuple québécois.

À la fin des années 60, René Lévesque actualisait l'idée d'indépendance du Québec en l'adaptant au contexte de l'interdépendance économique – déjà – des pays. C'était l'époque du mouvement souveraineté-association et la question du référendum de 1980 faisait expressément référence à une association économique [avec le Canada] comportant l'utilisation de la même monnaie.

Au référendum de 1995, un vote pour le OUI signifiait un vote pour la souveraineté assortie d'une offre formelle de partenariat. Il était alors question de garder le dollar canadien comme devise, mais aussi de négocier un nouveau traité visant notamment une union douanière, de même que la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, sur la base de l'égalité des deux pays signataires.

D'un projet de libération nationale, la souveraineté du Québec est ainsi devenue au fil du temps un projet destiné aussi à réorganiser l'espace politico-économique nord-américain dans le meilleur intérêt des Québécoises et des Québécois : la prise en main de notre destinée collective au sein d'ensembles économiques de plus en plus vastes. Cette modernisation constante du projet souverainiste ne s'est pas arrêtée le 30 octobre 1995. En fait, la question se pose plus que jamais : quel devrait être le Québec de l'an 2000 ?

Note de la rédaction: Le 15 mars 1999, le Bloc québécois a proposé qu'un comité parlementaire spécial de la Chambre des communes soit mis sur pied afin d'étudier la possibilité, pour le Canada, de participer à la création d'une union monétaire panaméricaine. La motion était rejetée par un vote de 175 à 67.